

## REMBOURSEMENT DU BUDGET GENERAL

### FRAIS DE PERSONNEL 2022

AGENT	PERIODE	COUTS (dont charges patronales et salariales et frais annexes)	PRISE EN CHARGE		Budget à rembourser	Imputation budgétaire
			Temps de travail effectif de l'agent	Coût induit		
TECHNICIEN	Janvier - Décembre	48 000,00 €	10%	4 800,00 €	Ordures ménagères	Article 64 198
<b>TOTAL</b>				<b>4 800,00 €</b>		
<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Dépenses du budget général</i>	<i>Article 6215</i>				

Fait à la Bâtie-Neuve, le

12/12/2022

Le Président

M. Joël BONNAFFOUX